

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation****GTT Espaces publics**

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Sous la présidence de

**Madame Annick LEPETIT, ADJOINTE AU MAIRE, CHARGÉE DES DÉPLACEMENTS, DES
TRANSPORTS ET DE L'ESPACE PUBLIC,**

En présence de

**Madame Lyne COHEN-SOLAL, ADJOINTE AU MAIRE, CHARGÉE DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES ET DES MÉTIERS D'ART,****Monsieur Jean-François LEGARET, MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT****PARTICIPANTS****Élus****Mairie du 1^{er} arrondissement**Madame Michèle HAEGY, adjointe au Maire
Monsieur Franck BOUNIOL, adjoint au Maire**Partenaires et autres intervenants****Conseil Régional Ile-de-France**

Madame Jacqueline SAMULON

CCIPMadame Anne BAYOL
Monsieur Sylvain NAUDET**RATP**

Monsieur Denis MASURE

COTEBA

Monsieur Mathieu ESNARD

EGIS CONSEIL

Monsieur Frédéric MAURY

Conseillers de Quartier**Conseil de Quartier des Halles**Madame Dominique GOY-BLANQUET
Monsieur Jean-Pierre MARTIN**Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois,
association Curiositas**

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de Quartier St Merri

Monsieur Laurent PETIT

Associations

Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau

Madame Barbara BLOT

Association de défense des riverains « Chatelet les Halles »

Monsieur Jacques CHAVONNET

Association des piétons et cyclistes des Halles

Madame Christine JOLLIN

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Monsieur Bernard BLOT

Monsieur Jacques HESSE

Monsieur Marcel APELOIA

Madame Marie-Ange SCHILTZ

Association « ChanDanse des Sourds »

Monsieur Simon ATTIA

Madame Fanny CORDEROY DU TIERS

Association « Glob’Halles »

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Madame Françoise FILOCHE

Association « Mains Libres »

Monsieur Bernard DUBOIS

Association « Mieux se Déplacer à Bicyclette »

Madame Christine LAMBERT

Monsieur Pierre TOULOUSE

Association « Réseau Vert »

Monsieur Yves GODARD

Association « TAM-TAM »

Monsieur Fabrice PIAULT

Association « Vivre autour de Saint Eustache »

Monsieur Jean LAPAR

Collectif Beaubourg les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Collectif Paris des Halles

Monsieur Olivier PERAY

GIE du Forum des Halles

Monsieur André LABORDE

M. Jacques ARNOULD, habitant

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris

Madame Bénédicte DUSSERT

Cabinet de Mme Anne HIDALGO

Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet de Mme Fabienne GIBOUDEAUX

Monsieur Nicolas RIALAN

Cabinet de Mme Annick LEPETIT

Monsieur Benjamin PANCHOUT

SG/Mission Les Halles

Monsieur Bernard FRANJOU, Directeur

Monsieur François BODET

Monsieur Olivier AUTRET

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Jean-Pierre MOULIN

Madame Chantal DAUBY

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Madame Ghislaine GEFFROY, Directrice

Monsieur Thierry PHILIPP

Direction du Développement Économique et de l'Emploi

Madame Nadia BAYAN

Direction de la Voirie et des Déplacements

Monsieur Alain CHAPUT

Monsieur Nicolas ROY

Monsieur Philippe CAUVIN

Monsieur Arnaud CAQUELARD

MME ANNICK LEPETIT, MAIRIE DE PARIS, ADJOINTE CHARGÉE DES DÉPLACEMENTS, DES TRANSPORTS ET DE L'ESPACE PUBLIC : ... Lyne COHEN-SOLAL, adjointe au Maire en charge du commerce va nous rejoindre dans quelques minutes.

Je voudrais excuser Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe aux Espaces Verts, mais rassurez-vous la Direction des Espaces verts et de l'Environnement est représentée, la Directrice, Ghislaine GEFFROY, étant présente ; et aussi M. Thierry LE ROY, garant de la concertation.

J'en profite pour saluer Monsieur le Maire du 1^{er} arrondissement que je n'avais pas vu en entrant.

Je suis heureuse de présider ce quatrième groupe de travail thématique sur l'espace public.

Je vais vous préciser l'ordre du jour mentionné dans la convocation, puisqu'un changement interviendra dans l'ordre des sujets que nous allons traiter ce soir. Nous commencerons par la place du vélo dans le projet, que vous connaissez tous, l'occupation de l'espace public par les terrasses et les étalages (de nombreux questionnements ont été formulés) et les flux piétons.

Je propose de passer au premier point, si vous en êtes d'accord.

MME CHRISTINE LAMBERT, PRÉSIDENTE DE MDB : En préalable, j'ai bien reçu l'ordre du jour et l'ordre me convient. Nous avons reçu des éléments préparatoires, que nous demandons à chaque fois, et ce qui nous permet d'avoir des réactions plutôt construites. J'ai bien reçu les éléments sur l'occupation de l'espace public et les flux piétons, mais rien sur la place du vélo, dommage ! Y a-t-il eu quelque chose ou s'agit-il d'un oubli ?

MME ANNICK LEPETIT : Nous allons vous faire une présentation, qui sera annexée au compte rendu.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS « CHÂTELET LES HALLES » : Je voudrais poser une question sur le territoire. Vous parlez du quartier des Halles en tant que quartier piétonnier. Or, la zone piétonne ne porte pas sur ce quartier, celle-ci est bordée par la rue Turbigo, la rue des Halles et la rue Saint-Denis. Il faudrait bien faire la différence.

J'ai bien compris que le projet urbain se trouve dans le quartier des Halles, mais on ne peut pas l'appeler la zone piétonne. Je pense que tout le monde est d'accord Monsieur le Maire ?

MME ANNICK LEPETIT : Les mots ne me posent pas de problème. De toute façon, nous en reparlerons lors de la présentation.

Je vous laisse la parole, Madame la Directrice.

(Projection de transparents)

MME GHISLAINE GEFFROY, MAIRIE DE PARIS, DIRECTRICE DEVE : La diapositive montre une image du secteur : jardin, Canopée et secteur environnant. La place du vélo dans le secteur, et je me focalise sur le secteur en cours de réaménagement et non sur le secteur piétonnier, provoque un questionnement : comment les vélos pourront-ils assurer l'ensemble de leurs déplacements est-ouest et nord-sud ?

Sur les déplacements est-ouest, nous avons autour de part et d'autre au nord et au sud, via la rue Berger, des voiries qui vont être traitées avec des possibilités de passage pour les vélos.

Je vais plutôt me focaliser sur la traversée nord-sud du jardin, qui nous interroge à divers points de vue.

Il est important que les vélos puissent traverser. Nous constatons tous qu'il est nécessaire que les vélos puissent accéder aux parties plus au nord. Ce jardin ne doit pas être vécu comme une rupture urbaine, mais bien comme une continuité possible pour les vélos.

Ce jardin par nature est un lieu de loisirs, où l'on va retrouver des familles et des enfants. Il faut aussi trouver une façon de concilier ces deux usages. La proposition faite consiste à demander au maître d'œuvre de l'opération de nous proposer une possibilité pour que les vélos puissent passer en nord-sud (ou inversement) à peu près en face de la rue du Pont Neuf. Cet itinéraire privilégié pour les vélos permettra de concilier le besoin pour les vélos de passer et la nécessité que les piétons et les familles dans ce secteur puissent utiliser le jardin en toute sécurité.

La contrainte est de rendre possible ce passage des vélos. Parallèlement à cela, nous allons modifier le règlement du jardin pour rendre possible ce passage – actuellement, ce n'est pas possible réglementairement – afin que la solution proposée offre à la fois le confort de cheminement correct pour les vélos et une sécurité pour les usagers du jardin.

Voilà en grandes lignes les objectifs. Ensuite, comment les décliner ? Nous allons travailler avec vous et le maître d'œuvre sur les solutions techniques proposées. L'objectif de la Ville est clair : permettre cette traversée nord-sud aux vélos.

Les traversées est-ouest sont assurées par les voiries environnantes, rue Berger...

MME ANNICK LEPETIT : Vous nous faites l'ensemble de la présentation avant de passer aux questions.

MME GHISLAINE GEFFROY : La problématique portait sur la traversée, à laquelle j'ai essayé de répondre en expliquant l'objectif et les contraintes techniques.

MME ANNICK LEPETIT : C'est ce que l'on peut qualifier de « rapidité et efficacité », nous enchaînons sur l'échange avec la salle.

M. MARCEL APELOIA, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Le vélo est mon dada. Vous estimez que la traversée nord-sud est absolument indispensable pour la vie des cyclistes. Or, en regardant bien le territoire, franchement, si le vélo doit contourner ce petit jardin des Halles, cela ne me paraît pas quelque chose d'excessif.

Est-ce un jardin ou un endroit où l'on se promène en vélo, en deux-roues motorisés voire en automobile dans certains cas ? C'est le cas actuellement.

Vous prévoyez un itinéraire spécialisé. Comme tout ce qui est un peu technocratique, on ne sait pas de quoi il s'agit. Est-ce un passage souterrain qui permet aux enfants de se promener au-dessus en toute sécurité ou est-ce un tracé comme celui du boulevard Magenta, où il faut faire très attention de ne pas se faire renverser par les vélos ?

Je crois que vous devriez préciser ce que vous allez ou envisagez de faire de cet itinéraire spécialisé.

M. OLIVIER PERAY, PARIS DES HALLES : Je suis moi aussi un adepte du vélo. Il faudrait essayer de sauvegarder un principe : l'intégrité de la totalité du jardin comme un vrai jardin.

Vous avez rappelé la réglementation disant que l'on ne fait pas de vélo dans un jardin. Je rappelle quand même que la largeur de ce jardin est de 145 m et je demande quels sont les cyclistes qui ne peuvent pas mettre pied à terre tout simplement pour pousser leur vélo sur cette voie (ce qui représente moins de 30 secondes).

Je pense raisonnable de le spécifier pour éviter d'avoir des cyclistes qui vont un peu trop vite. Dans les quartiers piétons, on demande la coexistence entre les piétons et les cyclistes.

Je suis d'accord qu'il faille traverser le jardin avec le vélo, car faire le tour est un peu contraignant, mais on peut essayer au moins dans le jardin de préserver cet espace de sérénité et demander aux cyclistes de descendre de leur vélo.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES : Je crois bien avoir entendu M. CONTASSOT nous dire, quand la question a été soulevée, qu'il n'était pas question de faire du vélo dans le jardin puisque la réglementation l'interdisait. J'entends maintenant, avec un peu de surprise,

qu'on va changer la réglementation. Je trouve aussi, alors que je suis moi-même adepte du vélo, que ce serait peut-être une bonne chose de préserver le jardin. Comme l'a dit Olivier PERAY, on peut descendre de son vélo pour quelques mètres et ne pas changer la réglementation à chaque fois qu'elle gêne quelqu'un.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS, ASSOCIATION CURIOSITAS : Je crains sincèrement, si vous changez la réglementation maintenant, que l'expérience vous la fasse rechanger dans très peu de temps. La cohabitation dans un tout petit espace avec des groupes de vélos qui passent et la sécurité des piétons (enfants et familles) n'est pas possible. Le sport français consiste à ne pas respecter le règlement. Si vous libérez cela, ce n'est pas cohérent et à mon avis vous allez revenir à un règlement.

Certains d'entre nous souhaitent que ce jardin reste ouvert. Pour ce faire, il ne doit pas y avoir des problèmes de sécurité, en tout cas pas de ce type. S'il vous plaît, laissez-nous ce jardin ouvert et un règlement, les cyclistes peuvent mettre pied à terre, je le pense aussi sincèrement.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5/7 RUE DES INNOCENTS : Je constate l'absence de M. MANGIN. Le gros problème du quartier est qu'il n'y a pas eu de concertation au niveau de l'urbanisme, et normalement c'est M. MANGIN qui en a la charge.

Il y a eu un manque total de réflexion sur le vélo dans notre quartier. Actuellement, tout est fait pour Vélib'. Le quartier est complètement saturé de stations Vélib'. Or, depuis longtemps, nous avons demandé, en particulier à Monsieur le Maire et à vous en réunions, des installations de parkings pour les vélos.

Des gens se déplacent avec leur propre vélo. Si un vélo est mal placé, on le voit même enlevé par la police. Exemple, dans le 3^{ème} arrondissement, la police enlève régulièrement les vélos attachés à un arbre ou à un poteau.

On n'a pas besoin d'attendre la fin du chantier. Pourquoi n'aménage-t-on pas le boulevard Sébastopol des deux côtés ? Rien n'est pas prévu pour l'instant. Entre les arbres, on peut mettre les motos. Cela éviterait que les gens se garent dans la partie piétonne des Halles.

L'axe principal de circulation des vélos (rue Saint-Denis) est complètement aberrant. Il est complètement saturé de piétons, on ne peut pas passer. On va en parler avec Mme COHEN-SOLAL. Cela a été prévu, demandé au Maire et à Mme COHEN-SOLAL. Il y a des abus de terrasses. Il est impossible de passer à pied dans la partie entre la rue des Lombards et la rue de la Ferronnerie, très étroite et très courte, à cause des débordements de terrasses.

Quant aux réglementations, arrêtez de faire du « Sarkozysme ». On en a assez des réglementations qui changent tous les quinze jours, et des obligations de règlements.

C'est grave rue Saint-Denis. On pourrait aussi la changer de sens, car on est envahi de voitures dans le bas de la rue Saint-Denis et qui tournent rue des Lombards. Pourquoi ne pas faire une entrée rue des Lombards pour aller rue Saint-Denis et sortir rue de Rivoli ? On aurait moins de véhicules. On y reviendra.

Pour le vélo, vous avez fait un maximum de choses, en particulier on a mis des panneaux pour signaler l'axe principal de vélos rue Saint-Denis et donner d'autres explications. Ceux-ci implantés sur la chaussée sont cassés régulièrement. Les structures métalliques de ces panneaux sont toujours au milieu et gênent tout le monde. Rien n'est pas fait pour le piéton, le passant et le résident.

Il faut arrêter de tout vouloir réglementer et laisser une certaine liberté.

C'est une erreur monumentale de vouloir faire un axe cycliste rue Saint-Denis.

Quant aux abus des vélos dans le jardin ou autres : je trouve qu'il n'y en a pas beaucoup. On n'a pas d'entrée fermée pour cette zone piétonne, on n'est pas ennuyée par les voitures, pas plus qu'ailleurs, car les gens sont plus raisonnables qu'on ne le dit. Arrêtons toujours de vouloir réglementer ! C'est pour la partie vélo, j'interviendrai sur d'autres sujets après.

M. GILLES POURBAIX, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Je suis également cycliste, je vais travailler tous les jours en vélo. Tout ce qui est prévu pour les vélos est accessible aux deux-roues motorisés, je ne vois pas comment, si on laisse passer des vélos, on peut empêcher des scooters, sauf des mesures assez violentes.

Si l'on fait une allée nord-sud traversant le jardin, elle sera bien évidemment empruntée par les scooters. C'est déjà le cas actuellement, les scooters et les motos traversent le jardin tous les jours, ainsi que les voitures de police, à des vitesses ahurissantes, qui ont trouvé un itinéraire judicieux pour passer du commissariat de police vers l'entrée des Halles, et qui prennent notamment la rue Baltard qui doit faire 2,5 m de large. Il faut quasiment se jeter dans les fourrés quand ils arrivent. Je trouve cela très abusif.

Ils se sont même permis de passer à travers un vide-grenier que nous avons organisé dans le jardin. Ce n'est pas un mince problème qui fait aussi partie des déplacements dans le jardin. Il est du fait de la police et c'est vraiment gênant. Il est dommage que les services de la police ne soient pas représentés ce soir.

M. FABRICE PIAULT, ASSOCIATION TAM-TAM : Apparemment, il faut montrer "patte blanche", le Vélib' est mon principal moyen de déplacement.

Concernant la traversée du jardin, je pense aussi que laisser les vélos traverser le jardin est un mauvais choix. Je voudrais souligner qu'à un moment donné, il faut faire un vrai choix dans ce secteur. Différentes études ont été faites avec différentes options.

Le choix retenu a été de faire un jardin, le plus grand possible, y compris visuellement, essayer de concevoir la canopée de telle sorte d'avoir l'impression d'être dans un jardin. Il est donc assez désagréable qu'à toutes sortes d'occasion, ce jardin soit grignoté de différentes manières. On va parler après la question de l'articulation entre la canopée et le jardin.

Ce sont des petits détails qui s'ajoutent : laisser les vélos rouler dans le jardin, laisser ouvert un certain nombre de possibilités entre le jardin et la canopée, et qui finissent pas casser la logique du jardin. Peut-être aura-t-on un espace paysager, mais plus de jardin, si l'on continue dans cette direction, alors il faut être vigilant.

Je reste toujours frustré, et je l'ai dit à plusieurs reprises lors de réunions de concertation, cela tient apparemment à la façon dont est conçue la zone d'aménagement, par le fait qu'on persiste à ne pas penser l'aménagement de l'ensemble des rues qui font le tour de la zone considérée ; en particulier, les rues Berger et Rambuteau.

Même si je vois des flèches vertes sur la présentation, cette question n'a pas été évoquée en termes de vélos. Ces rues font partie du périmètre. La question de l'aménagement de l'espace public est essentielle, tout autour du périmètre, à savoir la place des piétons, des vélos et des éventuelles voitures. Elle participe à la conception du jardin. Le rapport entre le jardin et son pourtour immédiat est absolument essentiel.

Donc, je redemande pour la énième fois que ce soit intégré à la discussion, pas seulement pour parler des flux vélos ou des flux piétons, mais en tant qu'aménagement de l'espace public. Comment l'espace public est-il aménagé autour du jardin et de la canopée ? Quelle conception en a-t-on ? Comment fait-on pour valoriser l'aménagement du jardin et de la canopée à travers l'espace public qui va l'entourer ?

Pour l'instant, je n'ai encore rien vu sur le sujet.

M. BERNARD BLOT, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Je voulais savoir quels sont les jardins qui permettent de passer en vélo dans Paris.

MME GHISLAINE GEFROY : Vers l'hôpital Pominou, la promenade plantée...

MME ANNICK LEPETIT : Nous répondrons à l'ensemble des questions.

M. JACQUES ARNOULD, HABITANT : Je prends la parole pour m'assurer que vous avez noté l'unanimité contre l'idée de faire traverser le jardin par les vélos.

MME ANNICK LEPETIT : Je ne sais pas s'il s'agit de l'unanimité, tout le monde ne s'est pas encore exprimé.

M. JACQUES ARNOULD : Jusqu'à présent !

Effectivement, si vous faites un tracé cycliste, il sera emprunté également par les motocyclistes. C'est une évidence. Et aussi, des cyclistes s'égayeront à l'intérieur du jardin sur toutes les routes qui pourront exister en dehors de l'axe nord-sud que vous voulez délimiter.

M. JACQUES CHAVONNET : Il faut partir de la situation actuelle, elle nous renseigne suffisamment et il n'y a pas de raison qu'elle change une fois que le jardin sera modifié.

Que se passe-t-il ? Souvent, des vélos passent à travers le jardin, partout. Par ailleurs, il y a des « meutes » de 20 à 25 vélos qui se baladent. Les gens montent à Saint-Eustache, vont ensuite au forum. Ils ne font pas attention aux piétons.

Le vrai problème est comment imposer ce règlement ?

Estimons que les choses vont changer et qu'il n'y aura que cet axe. Comment faire appliquer le règlement ? En permanence, des gens surveilleront cet axe ?

Vu ce qui se passe actuellement et l'indiscipline d'une manière générale des vélos et des deux-roues motorisés (livreurs de pizzas qui passent à toute vitesse dans le jardin), c'est une solution difficilement soluble. Je traverse le jardin quatre fois par jour, je vois ce qui se passe. On ne peut pas mettre un agent à chaque allée. Devant cette indiscipline, la leçon à tirer est d'interdire les vélos dans le nouveau jardin.

Je voudrais faire un aparté sur l'ensemble du quartier et ce qui s'y passe. J'ai fait une petite séparation entre le quartier des Halles et la zone piétonne. Or, certains d'entre nous demandent sa refermeture. Cette zone était auparavant fermée, elle était délimitée par la rue de Turbigo, rue des Halles et rue Saint-Denis.

C'est un des éléments qui permettrait d'assainir cette zone de plus en plus piétonne, mais où l'on rencontre de plus en plus de vélos et de motos. On va parler tout à l'heure des nuisances des terrasses, mais il existe des nuisances encore beaucoup plus importantes qui sont celles des camionnettes, des camions, des voitures. Celui qui ose un peu, c'est le parking le moins cher de Paris ! Il suffit de rentrer dans la zone, puisqu'il n'y a aucun contrôle, vous prenez juste le risque d'avoir une amende. Payer 20 euros pour 3 heures, c'est insignifiant.

Cette zone est prête à être fermée, je ne sais pas ce qu'il l'empêche. J'aimerais avoir des éléments à ce sujet. J'ai écrit à la Mairie (au Maire et à différents services). J'aimerais que l'on me donne la raison qui s'oppose à ce que ce quartier piéton, comme le quartier piéton Montorgueil, ne soit pas fermé par des bornes ou autres. Il suffit de mettre du personnel, et c'est là me semble-t-il où le bât blesse.

Cette demande est formulée par de nombreux riverains.

M. YVES GODARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RÉSEAU VERT : Je voudrais préciser, car cela n'apparaît pas sur la diapositive de la DEVE, que l'axe rue Saint-Denis est le début de l'axe expérimental du réseau vert, c'est-à-dire des rues réservées aux piétons, cyclistes et rollers.

L'intervenant précédent a évoqué le non-respect de ces axes, que l'on retrouve rue Saint-Denis, rue René Boulanger, rue Sainte-Apolline. Il y a effectivement, et je l'ai encore rappelé il y a quelques jours à M. VEDEL à la Préfecture de police, la nécessité de mettre les moyens pour faire respecter ces aménagements, sinon ils perdent de leur signification.

Il faut non seulement une vraie politique de répression mais également une vraie politique de prévention. Cela passe par une meilleure signalisation de ces rues.

Peut-être que les panneaux dont a parlé Monsieur, très importants, sont nécessaires dans une première démarche pour médiatiser l'opération réseau vert. Reconnaissez, Madame l'adjointe au Maire, qu'elle a été très peu médiatisée. Peut-être faut-il utiliser d'autres panneaux de signalisation.

Le panneau « sens interdit, sauf vélo en dessous » a beaucoup plus de chance d'être respecté qu'un simple panneau indicatif situé à l'entrée des rues. Je suis encore passé il y a quelques heures dans l'axe principal de la rue Saint-Denis, il y a effectivement un manque de signalisation. Les contrevenants utilisent facilement cet aspect des choses.

Pour revenir au jardin, sujet qui nous réunit ce soir, il ne faut pas oublier le mot « réseau » de réseau vert. Cela signifie qu'il y a un axe, aussi une volonté de mailler la capitale avec des itinéraires cyclistes.

En l'occurrence, il me semble essentiel dans ce dispositif que clairement les axes cyclistes soient visualisés au pourtour du jardin. Le problème de la rue Saint-Denis est que c'est une rue essentiellement piétonne, raison pour laquelle initialement nous n'étions pas favorables à ce que l'axe expérimental passe par cette rue. C'est le choix qui a été fait d'utiliser déjà des aménagements existants. Pour que ceux-ci soient réellement opérationnels, il faut aussi se donner les moyens pour clairement identifier dans la voie précise le tracé des cyclistes, si l'on veut organiser la cohabitation piétons/cyclistes.

Sur une voie donnée, lorsqu'il y a beaucoup de piétons, normalement le cycliste doit adapter son allure à celle de l'usager le plus lent, et réduire sa vitesse. S'il y a un flot de piétons trop important, il faut visualiser sur la voie l'espace que pourront emprunter les cyclistes dans une idée de déplacement.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Il y a trop des bêtises de dites. Vous êtes des touristes dans des bureaux, vous ne venez pas dans le quartier.

MME ANNICK LEPETIT : Pour commencer, je distribue la parole. Il ne faut pas qu'il y ait des échanges, même si l'on n'est pas toujours d'accord avec ce que dit le voisin. Je sens autour de moi des gens qui bouillonnent d'apporter des éléments de réponse, mais je vais passer la parole au Maire du 1^{er} arrondissement.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRE DU 1ER ARRONDISSEMENT : Je serai bref et reviendrai sur le sujet posé. Le réseau vert est un sujet important qui nécessiterait peut-être une autre réunion, mais focalisons-nous là-dessus, d'autant plus qu'il y a de nombreux autres points très importants à l'ordre du jour ce soir.

Je n'étonnerai personne en disant que je n'ai jamais été consulté sur cette idée préalablement, bien que nous nous soyons rencontrés. Donc, je réagis ex abrupto, et je ne trouve pas que ce soit une bonne idée.

Pour bien connaître les questions et les attentes des habitants, des associations, tout le monde est très attaché à garder le jardin dans sa surface aussi large que possible, et dans sa vocation de jardin. Ce jardin est petit, il fait 4,3 ha.

Vous nous dites qu'il y a d'autres jardins, et je veux bien vous croire, traversables par des vélos, mais d'expérience, je peux vous dire qu'il y en a peu.

Le parc Monceau, qui est 5 ou 6 fois plus grand que le jardin des Halles, n'est pas traversable en vélo. Je me suis fait siffler par un garde en traversant le jardin des Buttes-Chaumont sur mon vélo, je n'allais pas vite car cela grimpe ! On est dans une section entièrement carrossée car ce sont d'anciennes rues ouvertes à la circulation des voitures. Sur un vélo, sans aller très vite, je ne gênais pas grand monde, mais on m'a dit que c'était interdit, je suis descendu.

Ce qu'il n'est pas possible de faire dans le parc des Buttes-Chaumont, qui est considérablement plus grand, il serait paradoxal de le faire dans le jardin des Halles. C'est ma position, et je n'insisterai pas davantage. Je souhaite que ce jardin soit conservé à sa vocation de jardin.

On peut toujours changer d'avis dans la vie. Bienvenue, Madame l'adjointe, puisque vous prenez vos fonctions et c'est bien d'avoir des idées nouvelles, mais je trouve qu'il doit y avoir un peu de cohérence.

Si cette idée avait été envisagée plus tôt, on aurait peut-être anticipé. A titre d'exemple, lorsqu'on nous a demandé, et ce n'était pas facile de trouver des emplacements des Vélib' à Paris dans le 1^{er} arrondissement, on s'est donné beaucoup de mal. Les conseils de quartiers ont travaillé dans des délais très courts, nous avons malgré tout été le premier arrondissement à donner nos réponses pour ces propositions d'implantation. Donc, on a été assez performants.

Les uns et les autres avaient imaginé mettre des emplacements de Vélib' dans le périmètre du jardin. On nous a répondu que c'était totalement impossible, le jardin étant totalement interdit aux vélos.

Nous avons proposé, et c'était le projet voulu par le Conseil local de la jeunesse qui avait aussi beaucoup travaillé, une piste d'initiation pour les rollers dans le jardin des Halles, sous la conduite de moniteurs. Ce projet a été flingué par M. CONTASSOT pour qui, il était hors de question qu'il y ait des rollers et des vélos dans le jardin des Halles.

Je veux bien que l'on parle de tout ce que l'on veut et qu'on essaie d'avancer sur des sujets, mais connaissant bien le secteur, je trouve qu'il faudrait un minimum de cohérence, même s'il y a des revirements de position de la mairie, ce que l'on peut comprendre, il faudrait que ce soit préparé, que l'on puisse y réfléchir ensemble.

Si la doctrine évolue, il faut le savoir avant de réfléchir ponctuellement sur des implantations, sur lesquelles on a besoin techniquement d'avancer.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, GLOB'HALLES : Je n'avais pas prévu d'intervenir sur le sujet, mais pour souligner qu'il n'y a pas l'unanimité, je vais apporter un bémol.

Je ne vais pas parler d'un pedigree de cycliste, je suis d'abord républicain ici et en tant que tel, j'aime bien que la loi soit la même pour tout le monde et puisse être appliquée correctement. Je n'aime pas toutes ces lois qui interdisent tout à tout le monde et que personne ne respecte parce qu'elles ne sont pas respectables.

Je trouve que l'effort que vous avez fait d'essayer d'affiner les choses pour pouvoir faire respecter un règlement un peu distinctif et compréhensif me paraît aller dans le bon sens, sur son principe, et sur sa proposition que je trouve très modérée par rapport à d'autres réflexions que nous avons pu avoir, assez simple et claire, je trouve que c'est un bon compromis qui me paraît bien raisonnable. Un vélo n'est pas une motocyclette.

Je rappelle une chose, et nous avons débattu à de nombreuses reprises de ce projet, ce qu'avait rappelé Yves CONTASSOT lors d'une réunion sur le même thème, la réglementation est assez claire aux zones piétonnes.

Dans les zones piétonnes, tous les véhicules doivent rouler au pas. Il me paraît clair que cela s'applique et que cela doit être respecté, y compris vis-à-vis des véhicules de police. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures, que ce soit bien le lieu qui dicte le mode de fonctionnement.

Il a été rappelé par le représentant de Réseau vert et par M. PIAULT le problème de la conception et c'est l'enjeu véritable de ce jardin.

Un jardin doit être ouvert ou fermé. S'il est fermé, comme c'est le cas des Buttes-chaumont et d'autres, s'il y a des grilles éventuellement, on y accroche une réglementation permettant d'autres choses. Par exemple, pour parler de choses concrètes, que l'on peut rencontrer en tant qu'habitant : où emmène-t-on nos enfants faire du vélo ?

Pendant longtemps, ce fut ma question en tant qu'habitant des Halles. A un moment donné, je me suis aperçu que j'avais une voiture pratiquement pour emmener mes enfants faire du vélo, d'abord au Muséum d'Histoire Naturelle, puis à Vincennes.

Comment fait-on, à part le dimanche grâce à cette bonne initiative de M. TIBERI, des voies sur berges cyclistes ? Il faut être concret et arrêter de poser des principes, et il est bien que la loi approche le concret.

Si ce jardin est ouvert sur la ville, il doit être ouvert sur la vie, la vie doit y entrer, mais en contrepartie le jardin doit pouvoir pénétrer davantage la ville, que les circulations douces et nos usages de rollers, de vélos, de piétons puissent être mieux accueillis dans les rues adjacentes.

La question est davantage celle de la perméabilité du jardin vers les rues que dans l'autre sens. Le vrai problème est qu'autour de la canopée, les cyclistes ne passent pas tellement il y a de piétons le samedi. Il faut avoir une réflexion plus fine, plus positive pour arriver à faire que les flux ne se télescopent pas, et aussi puissent aussi se distinguer dans le temps. L'exemple des voies sur berges le dimanche est un bon exemple.

MME ANNICK LEPETIT : Compte tenu de l'heure qui passe, je vais vous demander d'être court car ce n'est pas notre seul sujet. Je rappelle que c'est une réunion de concertation, il est souhaitable d'entendre tous les avis, et que l'on puisse vous apporter des réponses.

M. PIERRE TOULOUSE, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION « MIEUX SE DÉPLACER À BICYCLETTE » : J'ai la prétention de représenter les cyclistes. A vous écouter, ce n'est pas une tâche facile, car nous avons dans cette salle un très nombre de cyclistes qui, manifestement, sont des cyclistes piétons, car ils descendent volontiers de leur vélo pour rentrer chez eux, puisqu'ils habitent le quartier.

J'ai l'avantage de ne pas habiter le quartier, donc j'ai une vision un peu extérieure. J'ai le droit de le traverser, comme je le fais régulièrement.

(Mouvements dans la salle).

Des cyclistes ont besoin de traverser cet endroit. Quand on se déplace à vélo, ce n'est pas uniquement par nécessité sportive, mais c'est aussi un moyen de déplacement à part entière, et Vélib' le démontre.

C'est un mode de déplacement qui en a un peu assez d'être voué aux gémonies, d'être considéré comme le vilain méchant qui ne respecte rien, qui est toujours hors la loi. Nous applaudissons des deux mains tout ce qui va dans le sens d'une ouverture de la réglementation.

Les cyclistes d'une manière globale sont des gens civiques. Il est vrai que l'on en trouve qui vont très vite, tout comme des piétons et des automobilistes qui font n'importe quoi. Pourquoi se focalise-t-on sur les cyclistes ? Je ne sais pas.

On aimerait tous faire du vélo, mais aujourd'hui les cyclistes sont considérés comme des méchants, et on voudrait bien les voir à pied. Si l'on descend de vélo pour traverser ce quartier, j'imagine que les habitants du quartier Beaubourg vont faire de même, idem pour ceux du Marais.

(Mouvements dans la salle).

Vous n'êtes pas propriétaire de cet espace, vous y habitez, vous y passez du temps. Laissez-moi défendre l'idée qu'on puisse pratiquer le vélo pour traverser les Halles.

Je peux arrêter la conversation et je la tiendrai directement avec Mme LEPETIT, ainsi on pourra décider des choses sans en parler.

(Mouvements dans la salle).

Merci de me laisser parler jusqu'au bout. Je ne vous ai pas interrompu sur ce sujet que je connais parfaitement.

(Mouvements dans la salle).

Je ne suis pas agressif, et en tant que représentant des cyclistes, je me suis senti agressé par vos propos nous traitant de danger. Je n'ai pas l'impression d'être un danger.

Je vous rappelle que dès la première réunion de cette instance, notre présidente avait proposé que soit étudiée la traversée des Halles par les voiries souterraines. Cela a jeté aux orties immédiatement, prétextant que c'était impossible, c'était interdit, c'était dangereux, ce n'était pas faisable, etc.

(Mouvements dans la salle).

Bien sûr, nous sommes complètement idiots. Cela ne me dérange pas que vous descendiez et que vous poussiez votre vélo. Venant de la rue de Turbigo, j'ai envie de pouvoir traverser et d'aller vite sur les quais. Pour ce faire, la voie souterraine me conviendrait, comme à d'autres cyclistes qui ne font que traverser ce quartier.

En regardant les chiffres, il est évident qu'un cycliste n'ait pas du tout envie de traverser les Halles le samedi après-midi, c'est infernal. Je vous ferai simplement remarquer que si l'on descend de son vélo, on occupe la place de 2 ou 3 piétons ; si l'on est dessus, on ne prend plus la place que de 2, mais personne n'a envie de passer par là.

Par contre, à 21 h, quand il n'y a plus personne, où est le risque ? En quoi cela gêne-t-il de voir passer des vélos dans ce jardin ? Si vous imposez une réglementation, elle ne sera pas horaire, mais sur toute la journée.

Nous réclamons de pouvoir traverser tout le temps et qu'on fasse confiance à l'intelligence des cyclistes qui ne sont pas des gens qui vont renverser les piétons pour le plaisir. Ils savent se comporter et s'il y a trop de piétons, ils passeront ailleurs et pourquoi pas par la voie souterraine, comme nous le réclamons depuis le début.

M. JEAN HESSE, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Je vais être bref, je connais le jardin par cœur. Actuellement, il n'y a personne dans le jardin pour faire respecter un quelconque règlement, et il n'y aura jamais personne. Donc, ne parlez pas de poser le pied à terre et de traverser en poussant le vélo.

Je ne vois pas les 4 ou 5 gardiens du jardin courir derrière les vélos, car les cyclistes n'ont pas mis pied à terre. Il ne faut pas parler de choses impossibles, ce serait très bien dans l'esprit de mettre le pied à terre pour ne pas gêner l'autre, mais c'est impossible. Il n'y a personne dans le jardin pour faire respecter le règlement, je peux vous le prouver en permanence.

MME ANNICK LEPETIT : Avant de passer la parole à Ghislaine GEFFROY et Alain CHAPUT, je voudrais apporter une précision, car certains d'entre vous ont parlé de petit jardin. Je trouve que plus de 4 ha dans Paris, ce n'est pas un petit jardin, compte tenu de la taille des jardins parisiens habituels, même s'il est vrai que l'on a mis les bouchées doubles depuis quelques années en matière d'espaces verts, et c'est tant mieux.

Par ailleurs, j'ai quand même senti, parmi ceux d'entre vous qui ne sont pas favorables au passage des vélos, surtout l'inquiétude au sujet du passage des deux-roues à moteur. Effectivement, c'est totalement inadmissible.

Je souligne que les deux-roues motorisés n'ont pas du tout la même réglementation. Tout comme les voitures, ils sont soumis à l'interdiction de rouler dans les couloirs de bus. C'est extrêmement dangereux pour eux et ceux qu'ils peuvent renverser. La Ville de Paris a demandé aux forces de l'ordre qui sont là pour faire respecter l'ordre et l'espace public de sanctionner les deux-roues motorisés qui empruntent les couloirs de bus.

Les droits ne sont pas les mêmes. Si un scooter traverse un jardin public, c'est extrêmement dangereux et totalement interdit.

Je ne compare pas vélo et moto.

Les décrets actuels concernant les espaces verts : la règle générale étant que les vélos ne circulent pas, même s'ils sont ouverts ou parfois fermés, qu'on ne le sait pas et qu'on rentre avec son vélo, car c'est une tendance « naturelle » et pas forcément pour faire du vélo à toute allure.

En dehors de ma délégation, dans mon quartier, il m'arrive de discuter avec les agents de la Ville, et notamment avec les gardiens de square, qui sont parfois soumis à d'énormes difficultés. Ils ne comprennent pas que l'on ne donne pas la parole aux gardiens de square. J'en profite pour le répercuter à Madame la Directrice, les gardiens de squares ont envie d'émettre leur avis et soumettre les problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement. Ce n'est peut-être pas la même chose en fonction des quartiers.

Ce gardien avec son bon sens m'expliquait que l'on interdit aux adultes de faire du vélo, mais c'est toléré pour les enfants.

[...]

Finalement, il y a moins de problèmes avec les adultes. Il faudrait peut-être revoir ce règlement. Cette anecdote remonte à cet été, et elle m'avait frappée. C'est au cœur de nos réflexions et discussions. Quand il y a possibilité surtout sur un jardin ouvert, et je rappelle que le principe qu'il soit ouvert fait que tout le monde rentre, les élus et les services de la Ville sont clairs sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Aujourd'hui, on constate que c'est tout et n'importe quoi. Concevoir un projet de cette ampleur doit aussi donner l'occasion d'établir des règles claires.

Comme l'a dit Ghislaine GEFFROY, et je vais lui repasser la parole, l'idée est d'indiquer clairement l'endroit où les vélos peuvent passer doucement, et ce n'est pas du tout dans l'ensemble du jardin. Si nous n'établissions pas de règles, je crains que sur un jardin ouvert nous soyons confrontés à ce problème.

MME GHISLAINE GEFFROY : Pour compléter les propos de Mme LEPETIT, nous sommes sur un problème d'usage. La proposition faite vise plutôt à constater que ce besoin de traverser existe et qu'il est préférable de le localiser.

DANS LA SALLE : c'est déjà décidé !

MME GHISLAINE GEFFROY : Je parle de proposition.

(Mouvements dans la salle).

MME ANNICK LEPETIT : Rien n'est décidé.

MME GHISLAINE GEFFROY : J'essayais d'expliquer ce qui nous avait amené à faire cette proposition, à savoir de constater qu'on est sur un problème d'usage et pas un problème de réglementation. On peut l'adapter si l'on est cohérent avec l'usage.

On a deux contraintes sur l'usage. On est dans un jardin et je n'ai jamais dit qu'il n'était pas question de rester dans ce jardin avec l'usage du jardin qui est prioritaire, fondamental : c'est un usage de loisirs.

Il faut bien constater qu'on a aussi un autre usage : un usage de déplacement. Il faut essayer de concilier les deux, sachant que si on ne l'organise pas de façon raisonnée, c'est-à-dire laisser un cheminement préférentiel, il ne s'agit pas de faire une autoroute à vélos au milieu du jardin, d'une part pour indiquer aux vélos où ils doivent être et pas ailleurs, et essayer de traiter au niveau de l'aménagement de façon à ce que ce soit conçu dès le départ et qu'on ne constate pas après la mise en service du jardin que des vélos passent et qu'il faut modifier en mettant des barrières par exemple. Et d'ailleurs, on ne peut pas en mettre, car il faut faire passer les poussettes et les personnes handicapées, de plus le jardin est ouvert. De toute façon, le principe du jardin fait que physiquement le passage est possible.

Il est préférable de l'intégrer dans les réflexions techniques à l'amont, plutôt que se trouver confrontés aux problèmes d'usage.

Je parle bien de propositions.

M. BERNARD BLOT, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Il existe bien des barrières pour empêcher les vélos de passer. Il y en a sur Paris et il suffit de prendre modèle. Les poussettes et les fauteuils roulants passent en dessous.

MME ANNICK LEPETIT : Je vais passer la parole à M. CHAPUT de la DVD pour répondre à un certain nombre de questions et d'inquiétudes, recadrer l'existant et ce qui est proposé.

M. ALAIN CHAPUT, MAIRIE DE PARIS, DVD, SERVICE AMÉNAGEMENT GRANDS PROJETS : Quelques éléments de réponse par rapport au projet de voiries des Halles. Tout d'abord, une précision, le projet actuel prévoit en périphérie du jardin 120 épingles de stationnement, ce qui fait environ une capacité de 200 à 240 vélos. C'est le programme demandé au maître d'œuvre.

Sur l'extension du quartier piéton, le projet consiste également à étendre le quartier piéton, notamment vers l'ouest jusqu'à la rue du Louvre, sur la rue passant devant Saint-Eustache au nord, et également la rue Berger au sud. Les deux-roues motorisés seront interdits.

Concernant la possibilité qui pourrait être offerte aux vélos d'emprunter la voirie souterraine, nous sommes plus dubitatifs voire plus que réservés pour plusieurs points. Pour des raisons évidentes de sécurité, car c'est une voirie souterraine qui comporte de nombreux dénivelés et virages. Elle nous semble être « accidentogène » à la fois pour des vélos et des camions, car c'est quand même les voies de desserte des aires de livraison. Il n'y a pas que des véhicules légers, mais aussi des camions. Tous les cyclistes ne sont pas des « lièvres » et il existe aussi des « tortues ». Tout cela nous paraît être très « accidentogène ».

Les contrôles d'accès en périphérie à ce quartier ont été évoqués. Je rappelle, et cela a déjà été présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre que dans le programme est également prévu un contrôle d'accès en périphérie. Je n'ai pas le dossier, car ce n'était pas à l'ordre du jour ce soir, mais deux entrées sont conservées à l'est, plusieurs sorties à la fois au sud et au nord avec un schéma de circulation pour les livraisons qui vous avait été présenté. Je ne vais pas m'y attarder car ce n'est pas le sujet ce soir, mais un contrôle d'accès est prévu dans le programme d'aménagement de l'extension de ce quartier.

MME ANNICK LEPETIT : Je vous propose de passer au deuxième point, car il est 19 H 30, et nous avons encore deux sujets à traiter. Un certain nombre d'entre vous se sont exprimés sur l'espace public, les terrasses, etc. et donc je souhaiterais qu'on puisse aborder ce point.

Sur la question du vélo et du jardin, nous avons fait un tour de table et nous vous avons entendu. Nous avons compris les réticences de certains ou a contrario ceux qui y sont favorables. Nous allons continuer à y réfléchir et nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler. A ce stade ce soir, nous avons fait le tour du sujet même s'il mérite d'être débattu à d'autres occasions.

Je vais passer la parole à Lyne COHEN-SOLAL qui connaît le sujet des terrasses et des étalages.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Si vous permettez Madame, je vous fais remettre cette photo.

MME LYNE COHEN-SOLAL, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES : Excusez-moi Monsieur, on va prendre le sujet suivant. Nous continuerons à parler ensemble de l'espace public autour et aux Halles. Concernant l'implantation et les débordements qui arrivent des terrasses et des étalages, des travaux très importants ont été réalisés par les services de la Ville.

Je vous donne la parole afin que vous présentiez à l'ensemble des auditeurs ici le travail réalisé par la Direction de l'Urbanisme. Nous débattons ensuite et je vous expliquerai ce que nous pouvons faire.

(Projection de transparents)

M. JEAN-PIERRE MOULIN, MAIRIE DE PARIS, DIRECTION DE L'URBANISME, SOUS DIRECTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DU PAYSAGE DE LA RUE : Je crois avoir eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous sur ce sujet qui, j'espère, est consensuel ou du moins plus consensuel que celui que je viens d'entendre à l'instant sur les vélos.

Je voulais d'abord vous parler du territoire qui a fait l'objet de cette étude et qui est constitué en fait de 44 voies, dont 24 sont des voies piétonnes.

Nous avons travaillé sur 250 commerces afin de se faire une idée, au travers de l'application de la réglementation, des commerces autorisés au niveau des étalages, des terrasses ouvertes et des terrasses fermées.

Une caractéristique de ce quartier : les immeubles sont très étroits et chaque commerçant a besoin de s'étaler sur la rue pour pouvoir commercer, c'est-à-dire mettre des étalages ou des terrasses ouvertes.

Nous appliquons le règlement municipal de 1990 des étalages et terrasses. A chaque demande, le Maire d'arrondissement et la préfecture de police sont consultés pour délivrer une autorisation.

Je prends trois articles intéressants de ce règlement.

L'article 27 nous dit que les étalages, les terrasses et leurs écrans doivent présenter un aspect satisfaisant et être maintenus en bon état d'entretien. C'était très important de prendre cela, car c'est aussi un critère subjectif et il faut arriver à autoriser des étalages ou des terrasses qui soient tout à fait concevables dans l'espace et le paysage urbain.

L'article 9 dispose que les étalages ne peuvent s'élever à plus de 1,3 m de haut, c'est-à-dire tous les étalages, les photos que nous verrons tout à l'heure, vous confirmeront que cette mesure est très difficilement applicable pour un certain nombre de commerçants.

L'article 23 interdit les terrasses fermées sur les zones piétonnes. Nous essayons d'appliquer ce règlement avec la plus grande intelligence, car il est très difficile de pouvoir intervenir sans cesse sur place.

En regardant le bilan des actions de contrôle, on s'aperçoit que notre service est débordé par l'ensemble des demandes formulées. Pour pouvoir exercer un contrôle efficace, on mène des actions de partenariat avec la Direction de la prévention et de la protection, et les services de police. Il nous arrive donc régulièrement de faire des visites ensemble à trois entités.

Nous en avons fait une vingtaine en 2006, 14 en 2007. Nous n'avons pas encore les chiffres de 2008 mais nous poursuivons. Nous sommes bien conscients de la demande très forte des riverains que la réglementation soit appliquée avec la plus grande rigueur.

85 % des installations existantes ne posent pas de problème. Sur les 15 % restants, j'essaierai de commenter la situation au travers de quelques images.

Pour exercer ce contrôle, le Maire ne peut dresser qu'un procès-verbal. Ensuite, c'est le tribunal de police qui va, quelques mois plus tard, voire plus longtemps, émettre une amende, une condamnation ou tout simplement classer l'affaire. C'est donc une très grande difficulté pour nous d'avoir une autorité sur les différents commerçants, quand ils ont décidé de braver le règlement des étalages et des terrasses.

Saisir le juge civil des référés pour obtenir l'expulsion du domaine public est une procédure lourde. Il faut beaucoup de temps pour arriver à obtenir satisfaction.

Les propositions d'action :

Nous essayons de suivre actuellement deux pistes, à la fois obtenir des sanctions administratives plus lourdes. C'est une proposition faite au gouvernement, ce qui va nécessiter sans doute des discussions très longues avant d'arriver à obtenir satisfaction.

Une deuxième piste consiste à modifier le règlement pour l'adapter aux contraintes actuelles, puisque ce règlement de 1990 date un peu par rapport aux contraintes actuelles du commerce.

En prenant le tableau de synthèse et en analysant la situation au travers de ces 250 commerces qui représentent 269 objets, si l'on prend par catégories au niveau des étalages, en termes d'autorisation ou non-autorisation, sur le total des étalages (80 %) 26 étalages font l'objet de poursuites. Un tiers des étalages sont non réglementaires, et pour lesquels le service a engagé des poursuites avec un enregistrement au tribunal d'un certain nombre d'entre elles.

Pour les terrasses ouvertes, c'est peut-être là que la situation est la plus favorable. Sur les 153 terrasses répertoriées, 9 font l'objet de procédures ; ce qui représente 6 % du total de ces terrasses ouvertes.

Ces terrasses ouvertes sont nécessaires, car elles permettent de donner de la convivialité et de la vie dans ces secteurs très agréables à vivre.

Pour les terrasses fermées, le bilan est mitigé. On a 36 terrasses fermées, dont 14 en voie piétonne. 4 terrasses fermées font l'objet d'une procédure.

Si l'on regarde la situation en données statistiques, c'est important car on intervient sur les terrasses et les étalages non réglementaires mais aussi tout le travail à effectuer sur tous les autres 269 objets du territoire.

L'inspecteur qui travaille pour la circonscription a tout le 1^{er} arrondissement. On ne peut pas mettre un agent sur le seul territoire des Halles par rapport à l'étendue du secteur, même si le 1^{er} arrondissement est un secteur très dense et très compact. Il n'a pas non plus que le 1^{er} arrondissement, mais aussi le 8^{ème}.

15 % de ces objets font l'objet de poursuites.

Les images qui suivent vont peut-être nous éclairer sur la façon dont on travaille. Ce sont des images que l'on a choisies et que l'on a faites très récemment. C'est une illustration.

J'ai mis « à la recherche de la rue piétonne ». Que recherche-t-on dans une rue piétonne ? De la lisibilité, de la convivialité, une certaine organisation à la fois commerciale ou des restaurants ou des bars qui offrent un aspect satisfaisant.

Tout notre travail consiste à essayer d'intégrer le mieux possible ces objets dans le paysage de la rue.

Si l'on prend les images suivantes, terrasses ouvertes que j'ai intitulé « à la recherche de l'ensoleillement », ce sont des lieux où l'on recherche inmanquablement l'ensoleillement. Ce sont des lieux qu'il faut privilégier. Un travail est fait là-dessus pour tenir compte de la demande de pouvoir installer ces ouvrages.

Ces quelques images montrent la rue Montmartre, rue du Pont Neuf et rue du Jour. Même si l'on est dans des lieux qui peuvent être parfois encombrés, la recherche de cet ensoleillement participe à l'intérêt de ces lieux de convivialité.

L'image suivante montre les encombrements, sujet traité juste avant. On s'aperçoit rue Montmartre jour de marché que les vélos n'hésitent pas à emprunter les trottoirs et que les motos sur la rue du Pont Neuf stationnement indûment sur les trottoirs. Cela ne participe pas à la qualité qu'on recherche, mais c'est très difficile car il faut faire venir la police, etc. Je vous passe toute la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

En fin de rue piétonne (angle de la rue du Pont Neuf et rue Berger), il faut aussi offrir des perspectives. Il nous appartient de faire en sorte que les étalages et les terrasses ne masquent pas les perspectives qui s'offrent sur la rue.

Nous en arrivons aux objets acceptables ou qui posent problème. Ici, on est sur des exemples d'installation de deux terrasses fermées qui ont été autorisées après 1990. Donc, nous sommes dans

la période où les terrasses fermées étaient interdites. Récemment, en 2006, 23 rue Saint Denis, car cette portion de la rue Saint Denis a été classée rue piétonne, l'autorisation de cette terrasse fermée a été donnée fin 2001. Ce qui justifie l'existence de cette terrasse fermée par rapport à une réglementation antérieure.

Pour le 42 rue des Lombards, il y avait une interdiction de mettre cette terrasse fermée. L'image n'est peut-être pas suffisamment parlante, mais on a un mur pignon. Plutôt que d'avoir un recoin, on a travaillé avec l'architecte des bâtiments de France pour inciter à autoriser une terrasse fermée qui évite ce recoin. Je trouve que cette opération est intéressante.

Les images suivantes montrent 4 terrasses fermées qui font actuellement l'objet de poursuites. Elles ont sans doute aiguisé beaucoup l'intérêt de vous tous. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec certains d'entre vous. La première d'entre elles est « Pizza Enio » qui par une ordonnance de référé du 11 juillet 2008 a été condamnée à transformer sa terrasse fermée en terrasse ouverte, c'est-à-dire à démonter purement et simplement celle-ci pour proposer un autre projet, avec une astreinte de 1.000 euros par jour.

Bien évidemment, cette décision est intervenue le 11 juillet, le temps que tout se mette en place, que l'on constate 21 jours après car cette astreinte durait 21 jours, cette astreinte doit être recouvrée. Pour ce faire, il faut saisir le juge. Pour qu'on puisse la faire démonter avec un démontage d'office, on doit passer un appel d'offres, obtenir l'autorisation du juge, sachant pertinemment que la pizza Enio a fait appel de la décision du référé. En fait, le temps s'écoule et malgré notre action et notre volonté, on est confronté à des problèmes de durée.

Idem pour le 38 rue Saint Denis, où une terrasse fermée s'est faite sans autorisation, et il n'y avait rien du tout ni même une terrasse ouverte. On a donc demandé une expulsion d'office, une ordonnance de référé a été rejetée le 4 septembre 2008, pour laquelle la Ville a décidé de faire appel. On considère que cette situation est identique à celle de la pizzeria Enio. C'est juste face à face, et cela crée une gêne pour la circulation notamment des services de sécurité. De plus, ils se sont installés sur des bouches de gaz.

Nous avons eu un autre signalement, la terrasse fermée 12 rue de la Ferronnerie, le restaurant Baboto qui nous avait été signalé par l'Architecte des Bâtiments de France. Dans cette affaire, le motif retenu par l'ABF était : le projet proposé est accolé à l'un des immeubles implantés sur l'ancien cimetière des Innocents, et formant un ensemble d'une grande qualité architecturale pour partie protégée au titre des monuments historiques. Le projet perturbe la lecture du rez-de-chaussée devant lequel il est implanté et son excroissance en masquant la vue vers la fontaine des Innocents porte atteinte aux abords des monuments historiques. C'est le motif retenu par les ABF pour dresser un procès-verbal, mais ce sont eux qui gèrent cette affaire, car ils avaient fait le signalement.

Dernier exemple d'installation de terrasses fermées, 31 rue Saint Denis, là aussi on a engagé une procédure d'expulsion. Elle a été jugée hier et le délibéré doit intervenir le 2 octobre. A priori, on devrait obtenir satisfaction. C'était une terrasse fermée utilisée par un restaurant ou un bar. Cela a été repris par un marchand de vêtements qui l'a utilisée comme un étalage. Donc, il est en parfaite infraction. Il a compris hier pendant l'audience qu'il avait tout intérêt à démonter très rapidement, et je crois qu'il s'y est engagé dans les deux mois. Mais, attendons pour voir.

Ce sont les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés par rapport aux terrasses fermées, et les procédures lourdes auxquelles il faut faire face.

Je terminerai cette présentation par les étalages. On revient sur la rue Saint Denis. L'article 9 du règlement du 1990 nous dit qu'on ne peut pas aller au-delà de 1,3 m. Là, on est devant le fait d'étalages non demandés, non réglementaires, interdits et poursuivis. Ce sont ces fameux étalages qui représentent les 26 précédemment indiqués.

Voilà une image globale de notre action très lourde avec des résultats très lourds. Nous avons des pistes de réflexion pour essayer de faire évoluer nos moyens d'intervention sur le terrain.

MME LYNE COHEN-SOLAL, ADOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES : Merci M. MOULIN, merci aussi Madame d'être là. Madame

participe aussi au service qui surveille et réglemente les droits des étalages et des terrasses, non seulement dans le 1^{er} arrondissement mais aussi dans une partie du 8^{ème} arrondissement et du 17^{ème} arrondissement. C'est beaucoup de travail.

Vous avez eu des exemples et les chiffres qui donnent de manière beaucoup plus exhaustive la façon dont nous avons pu répertorier et recenser le nombre d'étalages et de terrasses autorisés, le nombre d'objets autorisés sur la voirie publique, et toutes les contraventions que nous pouvons repérer. Nous utilisons tous les outils que la loi nous donne pour faire interdire ces objets ou ces étendues de commerces non autorisés.

La loi nous donne des outils assez peu efficaces rapidement. Nous travaillons avec les législateurs pour faire modifier le code des collectivités afin que la ville puisse elle-même sanctionner, sans le recours au Procureur de la République qui se trouve devant des monceaux de dossiers, avant de pouvoir juger des étalages ou des terrasses qui ne sont pas obligatoirement plus urgents que d'autres dossiers qu'il doit traiter. Qu'elle puisse plus directement demander à ces récalcitrants non seulement de payer mais aussi de pouvoir détruire les installations jugées non réglementaires. Nous n'avons pas encore ces outils et nous travaillons à la possibilité de les donner à la Ville de Paris. La Ville de Paris les avait, et cela a été jugé par le Conseil d'Etat comme non valables. Nous sommes en train de refaire passer une loi pour changer le code des collectivités locales.

Voilà très grossièrement ce que l'on peut vous dire, et on pourrait en parler longuement. Naturellement, nous sommes là pour vous écouter. Je vais donner la parole à M. LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement. Nous avons tous les deux des discussions à ce sujet depuis de nombreuses années.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Nous sommes sur un sujet très passionnel et très difficile. Je remercie M. MOULIN pour son exposé, de nombreux éléments sont très instructifs, les chiffres énoncés sont très frappants. Finalement, la proportion des contrevenants est minoritaire.

Aujourd'hui, on n'a pas les moyens réglementaires pour frapper et que cela ait valeur d'exemplarité. On aimerait tous que certaines situations abusives, excessives soient condamnées et qu'elles servent d'exemple. Malheureusement, pour l'instant, cela ne se produit pas. On est tous extrêmement frustré par cette situation.

On est globalement dans une situation très anarchique. Les contrevenants sont peut-être minoritaires, mais si on les met bout à bout sur les terrasses et sur les étalages très inesthétiques (comme ceux que vous avez photographiés), auxquels on peut ajouter l'absence de contrôles aux entrées, des circulations en tous sens, il existe vraiment une situation anarchique dans laquelle on a le sentiment d'être dans une zone de non-droit. C'est vraiment un problème global qu'il faut bien prendre en tant que tel.

L'ensemble de la zone piétonne des Halles (je ne parle pas du reste) est ressentie, vécue par les passants, les habitants, les associations, les touristes et les commerçants comme une zone de non-droit. Il faut s'arrêter un instant sur cette question et essayer d'y répondre sur le fond.

Parmi les pistes évoquées, une me paraît un peu radicale, mais c'est la seule qui soit valable : la mise en révision du règlement. Je remercie très sincèrement Mme COHEN-SOLAL, car c'est une question difficile. La Ville de Paris s'est lancée sur cette piste, et elle n'est pas sortie de l'auberge, c'est un travail de fond extrêmement complexe. Si l'on fait ce travail pour la zone piétonne des Halles, il faudra le faire ailleurs. On va être dans un chantier technique, juridique et administratif qui va ressembler un peu au PLU, c'est-à-dire qu'il faudra regarder rue par rue, numéro par numéro. C'est un travail passionnant et je suis convaincu que les personnes autour de la table et bien d'autres sont prêtes à s'engager sur ce travail de fond, à le faire posément et intelligemment, c'est le seul moyen de s'en sortir.

Si l'on veut vraiment redonner de la lisibilité à ces zones piétonnes, l'exemple de la rue Montconseil est assez parlant d'ailleurs, et qu'on ait le sentiment que les piétons se réapproprient ces espaces, il faut que l'on fasse un véritable effort.

Pour moi, il y a deux problèmes très distincts : les terrasses et les étalages.

Ma position ne fait peut-être pas l'unanimité. Il y a effectivement une interdiction globale, formelle et absolue des terrasses fermées en zone piétonne. Je n'ai jamais compris pourquoi il serait absolument impossible d'avoir des terrasses fermées en zone piétonne. Il faudrait peut-être s'arrêter un instant sur ce point et préciser la doctrine.

Parce que cette interdiction existe, et c'est le problème numéro un aujourd'hui, on a une prolifération de terrasses ouvertes qui, en réalité, se sont transformées subrepticement, clandestinement en terrasses fermées. Les dispositifs permettant de transformer une terrasse ouverte en terrasse fermée sont tous abominables. Il n'y en a aucun qui soit défendable. Là-dessus, on devrait être capable réglementairement de progresser et c'est pourquoi je ne crois qu'à la voie réglementaire, c'est le seul moyen de s'en sortir.

La question du débordement et du métrage de ces terrasses est beaucoup plus simple à régler que celle de cette zone de non-droit, de cette non définition réglementaire et légale de la distinction entre la terrasse ouverte et la terrasse fermée.

En tant que maire d'arrondissement, je ne suis saisi que pour avis. En tout cas, j'ai arrêté une position radicale, depuis la nouvelle mandature municipale je me refuse à donner un avis favorable à toute demande de terrasse dans la zone piétonne. Ainsi, la question est définitivement réglée, après avoir moi-même, et je le reconnais, un peu louvoyé. Dans une situation anarchique, on essaie de se faire une idée, d'avoir un peu de bon sens, et il peut arriver qu'on se trompe. Aujourd'hui, je donne un avis défavorable sur tout, ainsi c'est dans la plus grande clarté, mais on ne peut pas rester sur cette position éternellement.

Il faut vraiment se mettre sur un travail de fond. En résumé, sur les terrasses, pourquoi y aurait-il une interdiction absolue des terrasses fermées ? Ne peut-on pas avoir des établissements qui aient des terrasses convenables, qui soient ouvertes l'été et fermées l'hiver, selon des dispositifs agréés et acceptés par l'ABF, et à condition que ce soit au cas par cas, et de manière élégante ?

J'aimerais un jour qu'on puisse sortir de cette impossibilité totale de faire ou non.

Sur les terrasses ouvertes, on doit tenir compte des configurations, des rues et de la préservation du caractère piétonnier de cette zone.

Je termine sur les étalages, il faut vraiment qu'on soit beaucoup plus rigoureux. Le jour où l'on mettra le doigt dans l'engrenage, on va tomber sur des situations très difficiles. Un certain nombre de boutiques sont trop petites pour faire entrer les portants le soir ; ce que l'on voit quand ils replient leurs étalages. La suppression des étalages fera disparaître ces boutiques. Par quoi seront-elles remplacées ? On n'en sait trop rien.

Si toutes ces boutiques sont remplacées ultérieurement par des succursales de banques qui elles-mêmes feront faillite dans le contexte actuel ou des compagnies d'assurances, ce ne sera pas d'une très grande gaité non plus. Il faut aussi bien veiller à cela. Je le dis comme je le pense. On est dans le quartier des Halles, veillons à garder un minimum d'authenticité et de pittoresque. Je n'ai pas envie de voir les vitrines de la rue Saint Denis se transformer en pastiche de l'avenue Montaigne, ce n'est vraiment pas fait pour cela du tout. Il faut quand même savoir raison garder.

Non à tous les abus, notamment les étalages vestimentaires qui sont très abusifs. Mais on pourrait arriver à une sorte de charte qualité.

Les gens, notamment les jeunes, qui viennent le week-end et les autres jours dans la zone piétonne des Halles, y vont aussi pour acheter des jeans, tee-shirts, baskets et choses de ce genre. S'il n'y a plus cela dans le quartier car toutes ces boutiques ont fermé, une partie de la vocation de ce quartier disparaît.

Ce serait beaucoup plus simple de balayer toute forme de médiocrité commerciale et relever le créneau. C'est très simple à dire, mais c'est beaucoup plus difficile à faire. Je ne pense pas, et j'assume mes propos, que l'on ferait une œuvre utile pour la sauvegarde de ce qui fait l'âme très particulière du quartier des Halles.

J'ai été trop long, je vous prie de me pardonner. Mais merci Madame COHEN-SOLAL de l'engagement que vous avez pris. Vous connaissez ma position et je l'exprime ce soir publiquement, c'est un long travail et c'est le seul moyen d'aboutir.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Je précise que dans les rues piétonnes, il est interdit d'autoriser des terrasses fermées. Or, il semble que les lois de l'urbanisme commercial vont changer. Il est fort possible que bientôt la loi impose que les terrasses fermées reçoivent un permis de construire. Nous regardons les règlements des rues piétonnes à la lumière de cette nouvelle réglementation.

Ce ne seront pas des petites terrasses fermées, à partir de 20 m² me semble-t-il. Dans ce cadre, si la législation changeait, on reconsidérerait la possibilité de permettre ou non des terrasses fermées réglementées par un permis de construire, dans des conditions d'esthétique, d'intégration au paysage, de conformité aux bâtiments de France beaucoup plus rigoureuses. Nous en reparlerons car il faut savoir ce que permettra ou exigera la loi.

Par ailleurs, je ne sais pas pourquoi on laisse cette photo épouvantable devant nous, et il faudrait peut-être l'enlever, mais elle me permet de dire que de toute façon, si cette boutique avait une autorisation d'étalage, cet étalage-là est absolument interdit. Il est interdit d'excéder une hauteur de 1,3 m, d'avoir des mannequins.

Des étalages sont supportables et d'autres ne le sont pas. Celui-là, même s'il se conformait à l'autorisation de superficie, n'est pas autorisé et doit être enlevé. Est-ce une consolation ou non pour vous tous qui êtes plutôt sur la conservation des Halles ?

Il y a beaucoup d'autres artères dans Paris où l'on trouve les mêmes horreurs. Je peux vous citer le Boulevard Saint Michel par hasard. En tant qu'adjointe au commerce, je suis farouchement contre ces commerces qui ont détruit toute vitrine. Les commerces ne sont pas des hangars dans lesquels on rentre.

Un commerce a une porte, une vitrine. On entre dans un endroit qui appartient à un commerçant. Je suis plutôt pour qu'on interdise, et il faut voir comment, car c'est difficile après coup, des hangars que l'on ferme avec un rideau de fer et qui ne ressemblent à rien. Nous y travaillons, c'est un peu compliqué car il faut revenir sur l'acquis. Une charte de qualité peut permettre d'avancer.

M. JACQUES CHAVONNET : Je suis d'accord sur le principe, mais je voudrais apporter un bémol sur l'opinion des habitants au-dessus de ces commerces. D'une manière générale, tous les habitants sont pour une terrasse fermée. Habiter au-dessus d'une terrasse ouverte, c'est l'enfer.

Rue Montorgueil, les habitants se plaignent du bruit. Vous avez porté à notre attention l'exemple de la terrasse de « Baboto », cette terrasse est face au Novotel et aux studios Citadines. Une terrasse ouverte ici comporterait des inconvénients et des nuisances que ne supporterait pas l'hôtel. L'implantation de cette terrasse fermée ne gêne pas.

J'habite rue de la Ferronnerie et connais bien le problème, les habitants sont plutôt favorables à une terrasse fermée. Il faut adapter ces autorisations à l'environnement et à l'existant.

M. YVES GODARD : Je voudrais féliciter Jean-Pierre MOULIN pour le travail réalisé. Nous soutenons l'action de Lyne COHEN-SOLAL pour plusieurs raisons, d'une part une donnée importante étant l'image des rues de Paris.

La rue Saint Denis est une rue du réseau vert. Le cahier des charges doit mettre en évidence l'aspect esthétique des rues, la « pizzéria Enio » est inadmissible que ce soit d'un point de vue esthétique et circulation et déplacements, elle réduit considérablement les flux, ce qui va accentuer les problèmes éventuels de cohabitation piétons/cyclistes. Nous sommes relativement réticents aux terrasses fermées pour ces raisons.

Le principe de la terrasse ouverte est que son utilisation se fait à certaines périodes de l'année. On peut mettre des jardinières pour revégétaliser ces espaces et leur donner un caractère plus paysager. A Paris, on vit trop dans un espace minéral, et il est important de penser à l'aspect esthétique paysager.

Les terrasses ouvertes peuvent être repoussées, si le commerçant est en infraction, contrairement aux terrasses fermées.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Pouvez-vous résumer vos interventions pour entendre tout le monde ?

M. SYLVAIN NAUDET, CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE PARIS : Une remarque sur les terrasses, lors de la dernière réunion de l'observatoire du PLU le 11 juillet, Mme HIDALGO a présenté les différentes révisions engagées d'ici la fin de l'année. Il y avait la réforme de l'article 11 sur les terrasses fermées.

A l'époque, nous avons rappelé qu'il serait souhaitable qu'une concertation soit mise en place avec les organisations professionnelles du commerce, en particulier les cafés, hôtels, restaurants, sur ce dossier des étalages et des terrasses.

Certaines villes ont déjà mis en place les autorisations d'urbanisme pour des terrasses supérieures à 20 m².

MME LYNE COHEN-SOLAL : Tout le monde n'a pas autant de terrasses qu'à Paris.

M. BERNARD BLOT: J'ai deux questions à poser à M. MOULIN. Concernant ces abus d'étalages, comme Mélissa, la police ne peut-elle pas intervenir ? Pourquoi ne le fait-elle pas ? Concernant la « pizzeria Enio », une contre-terrasse sur un lieu public, place des Innocents a été accordée pour quelque temps, mais apparemment pour eux cela semble acquis. Cette pizzeria a subi un incendie, et une autorisation provisoire a été accordée. L'incendie lui a ramené du chiffre d'affaires supplémentaire.

Non seulement, il a cette terrasse illégale et une contre terrasse sur la place des Innocents.

[...]

MME MARIE-ANGE SCHLITZ, ASSOCIATION ACCOMPLIR : ... Une demande de marquage au sol visible des surfaces allouées. Un constat concernant les terrasses ouvertes et fermées, elles ont doublé depuis la loi antitabac. Une terrasse fermée met en plus des choses à l'extérieur. Je demande la suppression des « rideaux de douche » qui envahissent tout le quartier. Quelle est la position de la Ville concernant les chaufferettes qui chauffent tous les soirs tout le quartier ?

M. GILLES POURBAIX : Si vous autorisez les terrasses fermées, il y aura ensuite la terrasse de terrasse. Les terrasses ouvertes sont un non-sens écologique. Les terrasses à Paris ne sont pas saisonnières, on peut y être en janvier. Je suis passé rue Daguerre il y a trois jours, j'ai senti de la chaleur en passant le long d'un café, les chauffages à gaz fonctionnaient. Il faisait un peu frais, donc il faut chauffer pour les clients. On chauffe le ciel, c'est un non-sens écologique.

Nous avons beaucoup parlé de la Pizzeria Enio. L'Association Accomplir a fait de l'année 2008 son objectif principal : l'espace public, donc on est vraiment dans le sujet. Nous avons rencontré Monsieur MOULIN et différentes associations de commerçants, et même M. SUEZ propriétaire de l'Entrecôte et d'Enio.

Pour Enio, il ne faut pas négliger un autre aspect qui est la sécurité. Depuis la construction de sa terrasse, les voitures de pompiers ne peuvent pas emprunter la rue des Innocents. Ils arriveraient par la rue de la Reynie et ne pourraient pas tourner. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu 3 morts dans cet immeuble. En tant que riverains, nous sommes tout à fait fondés à protester fortement contre la construction de cette terrasse, et surtout contre son maintien. Elle est toujours là et est vraiment très dangereuse, s'il se passait quelque chose dans cet immeuble de la rue des Innocents, je ne sais pas comment les pompiers pourraient intervenir. Surtout que de l'autre côté de la rue, Baboto a lui aussi fait une terrasse, et donc réduit l'accès. Pour le moment, ce n'est pas accessible aux pompiers.

J'ai apporté deux documents de 2004, commandés par la Mairie de Paris et la SEM Paris Centre :

1. Le diagnostic de tous les commerces du quartier, dans le cadre du projet de rénovation des Halles. Il est dommage que ce document soit un peu tombé aux oubliettes, car un recensement avait été fait.
2. Une proposition de charte de 93 pages.

MME LYNE COHEN-SOLAL : La loi a changé entretemps, c'est pourquoi nous devons adapter la charte à la loi, nous allons regarder comment cela se passe.

M. GILLES POURBAIX : Alors, nous n'avons pas de chance.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Avez-vous regardé la photo que je vous ai fait passer ?

DANS LA SALLE : Oui.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Ce n'est pas d'aujourd'hui et j'en avais parlé à Monsieur le Maire. Ils empiètent sur 6 mètres. Tout à l'heure, personne ne pouvait passer à cause de leur étal. Ce genre de commerce nuit aux autres commerces.

Juste devant, ce que vous avez pu voir sur la photo, il y a un marchand de téléphones. Cela ne marche pas, mais ce ne sont pas de bons professionnels ! Cette boutique n'a jamais marché, car cela fait une chicane, tout le monde se détourne de cet étal qui est trop loin, et c'est aussi le problème des Halles. A certains endroits, les étals sont trop importants, donc les gens s'en détournent et marchent au milieu de la rue. Ils ne voient pas les bonnes boutiques, c'est-à-dire les bons commerçants qui ont des vitrines mais qui n'ont pas d'étalage.

Dans la partie piétonne qui vient d'être réalisée rue des Lombards, on a des trottoirs ; idem pour la partie basse de la rue Saint Denis. Guinness Tavern vient de construire une sorte de terrasse-podium qui prend absolument tout le trottoir, et ce n'est pas encore suffisant car ils mettent un panneau devant pour annoncer le menu.

DANS LA SALLE : C'est interdit.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : En attendant, ils le font, je ne comprends pas.

MME LYNE COHEN-SOLAL : On vous a donné le nombre d'étalages non réglementaires. Vous pouvez continuer à nous les donner tous, il y a en 27 ou 28.

Vous devez comprendre qu'il y a une loi, on vous a expliqué que 15 % des commerçants ne respectent pas cette réglementation, et c'est pour cela aussi qu'on a des sanctions. Si tout le monde respectait la loi, on n'aurait pas de sanctions, ni de tribunaux, ni de juges ; ce serait formidable. Il y a encore des gens qui tuent leur femme ou leur belle-mère, et c'est pour cela qu'on a des juges. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Vous pouvez continuer à les énumérer, la Ville de Paris est contre. De plus, elle n'a pas les moyens par la loi de mettre ces personnes en prison. Elle est obligée de passer par un procureur qui fait juger, regarde s'il doit faire détruire, etc. Faites une pétition au Procureur de Paris. Je suis allée le voir.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Qui doit faire appliquer la loi ? Est-ce la police ? Qui est-ce ?

MME LYNE COHEN-SOLAL : Il faut qu'il y ait un jugement pour ces problèmes. Ce n'est pas la même chose qu'une infraction de feux tricolores.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Ce que vous dites est très comique. Les sandwicheries amènent tous les « déchets de Paris », ce n'est pas bon pour le quartier, car certaines sont ouvertes toute la nuit. Certaines n'avaient pas d'autorisation et on leur délivrait une amende de 54 €, par rapport à leur chiffre d'affaires de la nuit, ils s'en moquent. Ne pouvez-vous pas délivrer des amendes et après procéder à une fermeture administrative des boutiques ?

MME LYNE COHEN-SOLAL : C'est d'ordre législatif. Les fermetures administratives décidées par le Préfet de police n'existent pas pour les boutiques. Je veux bien que vous changiez la loi, mais tout seul ce sera difficile. Parlez aux législateurs et voyez si vous pouvez changer la loi. J'applique la loi telle qu'elle est faite. Je vous assure que cela me démange parfois de ne pas faire plus.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Gêner la circulation n'est pas une infraction ? La police peut intervenir.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Tant mieux si votre commissaire de police peut intervenir.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Ce n'est pas à nous d'intervenir, on dit les choses depuis des années. On a demandé aux élus. Là, c'est dans le cadre du projet de renouvellement des Halles, mais en général, il n'est pas logique que la nouvelle partie de la rue Saint Denis et de la rue des Lombards soit encombrée par des terrasses, par des voitures et autres. Quelque chose ne va pas.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Nous avons très bien compris.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Rétablissez les gardes-champêtres. La Mairie de Paris paie 350 gardiens de la paix à la Préfecture, qu'elle les fasse intervenir dans le quartier des Halles.

Nous avons parlé du bistrot qui fait l'angle en face de la pizzeria Enio. De plus, il y a des nuisances sonores. Plus loin, le « monstre » va jusqu'au milieu de la chaussée avec ses panneaux de restaurant. On n'en a pas parlé.

Le plus grand des scandales, c'est la sandwicherie à l'angle de la rue Saint Denis et de la rue des Lombards depuis toujours. En vendant à l'étal, les clients prennent de la place, ce qui fait au moins 1,5 m en plus. Vous faites payer ces terrasses pour l'utilisation de la voie publique.

Cette sandwicherie ne fait pas 10 m² de boutique, paie un bail et a 35 m² d'étal.

MME LYNE COHEN-SOLAL : En êtes-vous sûr ? Cela m'étonnerait.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Nous irons mesurer ensemble.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Autorisés ?

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Rien n'est autorisé dans le quartier.

En parlant du café, je n'ai rien contre spécialement, mais je trouve abusif et anormal, j'en ai parlé à Monsieur le Maire. Le « Cœur couronné » a des terrasses, des chaises sont dos à la rue, ainsi les taxis déposent leurs clients avec des valises, qui vont au Novotel ou à Citadines, au milieu de la rue. Les étrangers ne comprennent pas. Dans les modifications des terrasses, vous devriez interdire toute chaise dos à la rue, car parfois cela empiète de 1,5 m. Avec l'interdiction de fumer à l'intérieur des cafés.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Rue des Lombards, en face de Guinness, ils utilisent toute la rue pour fumer.

M. BERNARD BLOT : Jusqu'à quelle heure est autorisée l'occupation des terrasses ouvertes ? Il y a du bruit en permanence jusqu'à 2 h du matin dans les rues. Y a-t-il une réglementation sur ce sujet ?

(Mouvements dans la salle)

MME LYNE COHEN-SOLAL : Monsieur MARTIN, passez votre liste à M. MOULIN ou à Madame à côté de vous, nous la regarderons en détail.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Pourquoi ne fait-on pas un marquage au sol comme les 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements ? Pourquoi le 1^{er} arrondissement est-il le seul anarchique avec autant de laxisme ? Il y a certainement des protections pour certains commerces, et je le maintiens.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Mais non, arrêtez un peu ; écoutez, c'est trop facile !

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Mais si, depuis toujours.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Je ne vous laisse pas dire cela. Vous retirez ce que vous venez de dire.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je n'ai pas pu dire que c'était vous.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Il n'y a pas de protection.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je suis désolée Madame, la sandwicherie angle Lombard a toujours été protégée. Ce qui s'y passe, ce n'est pas normal.

MME LYNE COHEN-SOLAL : ok, nous avons compris !

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES : Je suis le porte-parole des commerçants de surface. Notre association comporte 100 adhérents. Je remercie l'exposé de M. MOULIN. Il a remarqué que les petits magasins en surface représentent 20 m². On rencontre un problème économique dans la rue : la concurrence dans le quartier avec les grandes enseignes. Ces petits commerçants sont obligés de sortir leur étalage pour être en mesure de rivaliser.

Vous avez remarqué que 15 % des commerçants ne respectent pas le règlement, mais 85 % le respectent. J'ai une autorisation d'étalage, que je respecte.

Je vais défendre un cas particulier, celui de la pizzeria Enio. Il y a eu un incendie et il a fallu qu'il continue à travailler.

Je suis pour une charte qualité pour les étalages et que l'on explique aux gens qui ont des terrasses cette utilisation.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Restons-en au global, car si l'on commence à prendre des cas particuliers, on n'a pas fini. Je prends acte, comme vous, que 85 % des commerçants des Halles respectent les règlements, et que ce serait absolument antipathique vis-à-vis d'eux que de prendre les 15 % qui ne respectent pas pour juger l'ensemble des commerçants.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ : C'est parfait.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Je suis ici en tant qu'adjointe au commerce et je pense qu'aux Halles, comme ailleurs, le commerce doit marcher. Autrement, les riverains se plaindraient d'être dans un quartier mort. Je n'ai pas du tout envie que les commerces des Halles dépérissent. Ils doivent être vivants, c'est ainsi que l'on a un vrai quartier, et le commerce est très important pour la vie du quartier. C'est aussi le paysage de la rue. Evidemment, si des gens exagèrent ou ne respectent pas le règlement, il faut faire en sorte qu'ils le respectent.

M. OLIVIER PERAY : J'ai deux questions, la première destinée à M. MOULIN. On a vu, depuis peu, apparaître une nouvelle forme de terrasse ni ouverte ni fermée, consistant à mettre sur la voie publique des énormes bacs, jardinières en béton, permettant de délimiter des emplacements absolument inaccessibles aux piétons, riverains et à tout ce qui bouge. C'est le cas place de la grande Truanderie, le long du Père Fouettard. C'est quelque chose qui se généralise. Y a-t-il des moyens de lutter contre ce genre d'envahissements par des objets qui ne sont pas utilisés la nuit ?

C'est une nouvelle forme d'empiétement sur la voie publique, qui n'est pas la terrasse mais simplement la réservation d'un espace clos. Le chauffage des terrasses est un vrai problème. Depuis la loi sur le tabac, on ouvre les terrasses fermées pour que les gens puissent fumer. Donc, les terrasses fermées deviennent ouvertes. Ces chauffages sont un véritable désastre énergétique et écologique. Ils se développent à grande vitesse, chacun s'appuyant sur la défense du commerce et sur la loi antitabac. La Ville a-t-elle engagé une réflexion à ce sujet, permettant de concilier les impératifs de santé publique, les impératifs commerciaux et l'économie d'énergie ?

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Je voudrais revenir au dossier des Halles, il est question qu'il y ait deux cafés immenses qui donnent sur le jardin.

Le tour de table a bien montré la difficulté de faire respecter les limites de ces terrasses ouvertes, normalement sous le toit de la canopée, ne devant pas empiéter sur le jardin, mais nous savons tous que ce sera le cas.

MME LYNE COHEN-SOLAL : 85 % n'empiètent pas.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : La tentation sera quand même assez extraordinaire d'être dans le jardin.

Nous ne voulons pas de ces cafés sur ce jardin et nous avons été un certain nombre à l'exprimer. Comme nous les aurons malgré tout, nous vous demandons qu'ils soient bien délimités sous l'auvent de la canopée, et que vous soyez vraiment dans cet aspect lisière de nous laisser cet espace, et qu'il soit définitivement considéré comme le jardin. Moi qui suis plutôt pour la liberté, là je demande que l'on soit très strict.

Si vous devez vraiment donner l'accord pour mettre les cafés sur ce jardin, puisque vous devrez prendre position là-dessus, il faut veiller à ce que ce soit vraiment en retrait.

La terrasse sur la Place Basse existera dans le futur projet. Est-ce un espace public ou un espace privé ? Le problème se pose actuellement, se posera-t-il encore dans le futur ?

Je regrette d'avoir perdu beaucoup de temps, car j'aurais vraiment qu'on parle des flux piétons. Je pense que ce ne sera pas possible maintenant, et c'est dommage car ce projet aussi dépend de ce que l'on fera de la gestion de ces flux.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE FORUM DES HALLES : Concernant les terrasses de ces cafés sur le jardin, on parle d'une orientation selon l'ensoleillement ; ce qui ne peut qu'être très agréable. Paris sans terrasses, ce n'est pas Paris. Si vous voyagez beaucoup, à l'étranger, la grande caractéristique de Paris est l'existence de terrasses.

Ces terrasses doivent être esthétiques, délimitées, autorisées. Dans les études menées, elles ne débordent pas de la canopée, puisque les vitrines seront en retrait de la limite supérieure de la canopée. Donc, des terrasses seront intégrées dans le volume actuel de la canopée. D'ailleurs, il y aura même peut-être des terrasses à l'intérieur de la canopée, c'est un espace public.

Naturellement, les terrasses de cafés et de restaurants : c'est Paris, c'est la vie de ce quartier. S'il n'y en avait pas dans ce quartier, ce serait triste. Il ne faut pas faire haro sur ce genre de choses, il faut simplement que les commerçants – et en l'occurrence vous avez devant vous des responsables, Unibail – veillent à l'esthétique. J'y participe.

Je crois que vous n'avez pas de crainte sur le problème esthétique en tout cas. La réglementation et la délimitation seront enregistrées.

Cela ne peut être qu'une qualité que l'on va donner à cet environnement. Le souci du mélange du jardin, de la terrasse, de la Canopée, c'est la vie qui nous le fera découvrir, mais il faut peut-être être un peu large, inventif. De ce point de vue, faites confiance aux architectes, ceux qui s'occupent de l'intérieur et de l'esthétique de la canopée. Vous aurez quelque chose d'agréable.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Pour répondre aux différents intervenants, je donne la parole à M. MOULIN, et ensuite nous concluons car nous avons déjà beaucoup échangé.

M. JEAN-PIERRE MOULIN : Je vais très rapidement répondre à quelques points et ne voudrais pas reprendre tout ce que j'ai dit précédemment.

Dans les documents préparatoires fournis, j'avais bien indiqué que le Maire ne peut que dresser procès-verbal. Ensuite, c'est le tribunal de police qui intervient. Notre action est limitée. Je ne vais pas revenir sur ce sujet.

Quelques points à reprendre :

Si l'on rentrait dans le régime du permis de construire, c'est l'ensemble des terrasses fermées qui serait sous ce régime ; permis de construire : quand on est à plus de 20 m² et déclaration préalable : quand on est à moins de 20 m². On a des moyens, qui seraient supérieurs, pour sur le plan esthétique obtenir des terrasses fermées plus dans ce paysage de la rue que l'on veut absolument, nous, maintenir.

L'action avec la police pour les étalages. Nous menons des actions en partenariat avec un certain nombre de services : DPP, police, URSSAF. La police est quasiment toujours avec nous. Une fois que l'on a constaté, c'est à la police de prendre un certain nombre de décisions d'occupation du domaine public. Ils ont les moyens, contrairement à nous qui sommes limités. Je ne veux pas limiter notre action, on fait de la pédagogie, on essaie d'intervenir le mieux possible.

Je pourrais éventuellement donner l'action menée sur les deux années, les interventions sur le terrain sont lourdes. Nous sommes souvent très nombreux à essayer de faire en sorte que les choses rentrent dans les clous.

Nous reconstituons le catalogue que vous avez évoqué, complété de cette réunion. Il fait déjà 80 pages et comporte toutes les images, toutes les procédures et tout ce qui est en cours. Nous verrons ultérieurement si c'est un travail interne ou s'il peut faire l'objet d'une diffusion.

La photo qui circule rue Berger : c'est poursuivi, une procédure est enregistrée et nous ne pouvons pas aller plus loin. Nos moyens sont limités.

Le règlement pour les jardinières stipule : « Toutefois les caisses de fleurs ou d'arbustes peuvent être maintenues la nuit sur le trottoir, à condition d'être rangées contre les devantures. Il en va de même des écrans et grilles limitatives ».

Quand ils sont dans leur territoire, c'est-à-dire ce qu'on leur a autorisé en terrasses ouvertes, on ne peut pas aller plus loin.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Ils sont obligés de les ranger, ils ne peuvent pas les laisser au milieu de la rue.

M. JEAN-PIERRE MOULIN : Quand ils sont dans l'emprise de leur terrasse ouverte.

DANS LA SALLE : Elles sont au milieu de la place.

MME LYNE COHEN-SOLAL : Rangées contre les devantures, c'est-à-dire contre le mur.

(Mouvements dans la salle)

M. JEAN-PIERRE MOULIN : La contre terrasse Place des Innocents a été autorisée par la préfecture de police. Lorsque nous l'avons consultée, elle a émis un avis favorable. C'est une emprise qu'on détermine.

DANS LA SALLE : Elle a été autorisée pour la période estivale.

M. JEAN-PIERRE MOULIN : Non, c'est annuel.

DANS LA SALLE : Les Bâtiments de France ne peuvent rien faire ?

M. JEAN-PIERRE MOULIN : Non, car ils ne sont pas dans le régime du permis de construire.

DANS LA SALLE : La Place des Innocents est complètement bloquée.

M. JEAN-PIERRE MOULIN : Ce sont les points que je pouvais évoquer, il y en a d'autres, mais ils nécessiteraient une explication de texte supplémentaire.

MME ANNICK LEPETIT : Je vous propose, compte tenu de l'heure, que la présentation s'arrête là. Néanmoins, nous devrions nous revoir dans peu de temps, car c'est aussi en fonction de cette étude que nous pouvons davantage travailler sur l'espace public. J'aimerais bien que l'on se revoit avant la fin de l'année. Je débute et je ne sais pas sur à quel rythme ont lieu ces comités.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ : On l'a déjà vu avec d'autres interlocuteurs.

MME ANNICK LEPETIT : Certes, mais j'ai l'impression que cela dure depuis des années.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ : Il y a eu une réunion sur la voirie le 10 juillet.

MME ANNICK LEPETIT : A quoi a-t-elle servi ? J'adore les réunions, mais j'aime bien qu'elles servent à quelque chose. Si cette étude, qui demande du travail, est faite, c'est pour vous donner des indications et c'est sans doute à la demande de ce comité. Donc, autant qu'elle puisse être présentée et qu'on puisse en discuter. Il est vrai que ce n'est pas l'heure de bien travailler. Il y a des commentaires à faire, il faut y travailler, donc je vous propose de nous revoir.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET : Le rythme d'une réunion tous les trois mois, c'est pour des sujets différents. On pourrait peut-être considérer que ce soir on n'a pas épuisé notre ordre du jour, et je suggérerai que l'on se voit plus vite que dans trois mois, à savoir dans 2 ou 4 semaines en se donnant un peu de temps de réflexion.

Je suggère d'évoquer en même temps la question des flux dans l'ensemble de la zone piétonne : les piétons, les vélos car nous n'avons pas épuisé le sujet sur le réseau vert. On a parlé de la traversée, qui n'enregistre pas un soutien franc et massif, mais nous devons aller plus loin. Il n'y a pas que la traversée du jardin qui se pose pour la circulation des flux.

Il y a le flux automobile. Je considère que dans les études menées par la Direction de la Voirie, j'ai demandé que l'on fasse une étude sur l'hypothèse de fermeture totale de la voirie souterraine, bien entendu que l'on conserve des accès aux livraisons, aux parkings, etc., mais que l'on supprime complètement la fonction mini autoroute urbaine au centre de Paris. En tout cas, je le souhaite.

Je considère qu'aujourd'hui on est un peu au milieu du gué, c'est-à-dire que la proposition de la voirie consiste à faire la moitié de cet objectif et pas la totalité. J'aimerais que l'on se repose ces questions.

J'ai manifesté mes attentes et mes souhaits personnels. Mais, je ne suis pas le 1^{er} arrondissement à moi tout seul. J'aimerais que l'on puisse en discuter avec les partenaires et les associations.

Si l'on pouvait vraiment se consacrer à cette question de partage des moyens de déplacement et des flux piétons, rollers, vélos, voitures, livraisons, etc. dans l'ensemble du périmètre des Halles, et en tout cas dans la zone qui va faire l'objet de l'opération ; ce serait un point extrêmement important.

Cela mérite de faire une réunion avec la DVD et d'y consacrer une soirée.

MME ANNICK LEPETIT : De plus, ce type de travail et de concertation peut aussi amener des idées pour d'autres endroits à Paris, même si les Halles sont une spécificité, car c'est aussi à la fois l'état des lieux qui a été dressé et que vous connaissez nettement mieux que moi, mais aussi car c'est le cœur de Paris.

Je suis d'accord mais peut-être pas dans 15 jours car nous avons aussi beaucoup d'autres réunions. En tout cas, je m'engage auprès de vous avant la fin de l'année, après les vacances de la Toussaint, en essayant d'avoir une visibilité de l'ensemble des flux.

Merci d'être restés et à très bientôt.